



PROCES-VERBAL DES OPERATIONS ELECTORALES POUR L'ELECTION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

**A la Commission Administrative Paritaire catégorie A
Placée auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
de la Haute-Marne**

SCRUTIN DU 4 DECEMBRE 2014

BUREAU CENTRAL DE VOTE

Le 4 décembre 2014, au siège du Centre de Gestion de la Haute-Marne, 9 rue de la Maladière à CHAUMONT,

Conformément aux dispositions prévues par les décrets n°89.229 du 17 avril 1989 modifié, et n°95.1018 du 14 septembre 1995 modifié, et aux arrêtés du Président du Centre de Gestion n°2014-79 et 2014-93 des 19 et 27 novembre 2014,

S'est réuni le bureau de vote composé comme suit :

Président : Monsieur Jean-Marie WATREMETZ

Secrétaire : Madame Régine GEORGEON

Représentants désignés par les organisations syndicales présentant une liste de candidats aux élections des représentants du personnel à la Commission Administrative Paritaire de catégorie A du centre de gestion :

Liste CFTC : Madame Christine HENRY

A 9h00, le Président a déclaré le scrutin ouvert.

Conformément à l'article 21 du décret n°89-229 du 17 avril 1989 relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et à l'arrêté du Président du Centre de Gestion n°2014-83 du 19 novembre 2014, le bureau de vote a procédé au recensement des votes par correspondance à partir de 10h00.

La liste électorale a été émargée au fur et à mesure de l'ouverture de chaque enveloppe extérieure et l'enveloppe intérieure a été déposée dans l'urne prévue à cet effet, sans être ouverte.

Ont été mises à part, sans avoir donné lieu à émargement, les enveloppes extérieures suivantes :

	Nombre d'enveloppes
Non acheminées par la Poste	/
Parvenues au bureau central de vote après l'heure fixée pour la clôture du scrutin	
Ne comportant pas la signature du fonctionnaire et son nom écrit lisiblement	
Parvenues en plusieurs exemplaires sous la signature d'un même fonctionnaire	
Comprenant plusieurs enveloppes intérieures	
Autres cas de nullité	

A 15h00, le Président a déclaré le scrutin clos.

Le bureau de vote a immédiatement procédé au recensement des votes et a constaté :

Nombre d'électeurs inscrits : 84
Nombre de votants : 42
Nombre d'enveloppes dans l'urne : 42

Puis il a été procédé au dépouillement des votes.

Ont été dénombrés :

Nombre de suffrages nuls : 6
Nombre de suffrages blancs : 1
Nombre de suffrages valablement exprimés : ... 35

Nombre de Voix obtenues par chacune des listes en présence :

Liste CFTC : 35

Observations et réclamations relatives au déroulement du scrutin :

.....
.....
.....
.....
.....

⇒ **Attribution des sièges**

(au quotient électoral, puis sur la base de la plus forte moyenne)

Liste CFTC : 4

Sont déclarés élus sur les sièges ainsi obtenus, après désignation par le représentant habilité par chaque organisation syndicale :

Groupe hiérarchique 5

Titulaires

Nom, Prénom, Collectivité : QUESNEAU Jean-Yves CDG 52 Syndicat : CFTC
Nom, Prénom, Collectivité : JACOB Nuriel Poissons Syndicat : CFTC
Nom, Prénom, Collectivité : HENRY Christine CDG 52 Syndicat : CFTC

Suppléants

Nom, Prénom, Collectivité : CHANEY Fabrice Bellançant-le-Ferres Syndicat : CFTC
Nom, Prénom, Collectivité : DINEY Aurore EHPAD Val de Brouse Syndicat : CFTC
Nom, Prénom, Collectivité : PIERROT Patricia Champigny-les-Langres Syndicat : CFTC

Groupe hiérarchique 6

Titulaire

Nom, Prénom, Collectivité : Syndicat :

Suppléant

Nom, Prénom, Collectivité : Syndicat :

Observations et réclamations :

.....
.....
.....
.....
.....

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 4 décembre 2014 à 15h20 est signé, après lecture, par les membres du bureau de vote.

Le Président,
Jean-Marie WATREMETS
Président du CDG 52

Le secrétaire,
Régine GEORGEON
Attaché territorial au CDG52

Les représentants des organisations syndicales :

Pour le syndicat CFTC
Christine HENRY

